

Quelques explications complémentaires



Les syndicats SNJ, SNJ-CGT, CFTD, SGJ-FO et SUD-AFP ont saisi le Conseil supérieur de l'Agence France-Presse à propos des activités commerciales de la filiale AFP-Services. Voir le document commun : <http://u.afp.com/JvRE>

Deuxième syndicat parmi les journalistes de l'AFP, SUD s'est associé à cette initiative car elle va dans le bon sens : critiquer le mélange des genres entre *information dans l'intérêt général des usagers* et *communication à la demande de clients, donc en fonction d'intérêts particuliers*.

Même si AFP-Services change de nom, comme l'a annoncé la direction en réaction à l'initiative intersyndicale, le développement accéléré de partenariats (notamment avec Facebook) et d'**activités commerciales à la demande de clients particuliers** mine l'indépendance financière et rédactionnelle de l'AFP.

SUD tient à souligner qu'il ne s'agit pas d'une dérive mais d'une **conséquence logique** du "deal" de 2015 entre la Commission européenne, le gouvernement français et la direction de l'AFP. Ce "deal", auquel les personnels de l'AFP et les syndicats n'ont pas résisté comme il aurait fallu, a abouti à la **casse du "Statut d'indépendance" de 1957**.

Citons un communiqué SUD d'avril 2015 (« L'AFP sous la loi de Bruxelles ») pour rappeler **les principaux changements imposés à l'AFP** :

- *L'inscription, dans le Statut, d'un paragraphe autorisant l'AFP à avoir **des activités commerciales ne relevant pas de sa mission d'intérêt général**. Mesure motivée par la nécessité de justifier les nombreuses activités hors mission d'intérêt général déjà entreprises par l'Agence, et qui risquent de servir de prétexte pour réduire la contribution de l'Etat.*
- *La modification des dispositions sur l'éventuelle **faillite** de l'AFP, qui lui appliquent désormais les mêmes règles qu'à toute entreprise privée.*
- ***L'abandon de l'indépendance structurelle de l'AFP** : alors que l'article 2 du Statut précise qu'elle ne doit "en aucune circonstance, passer sous le contrôle de droit ou de fait d'un groupement idéologique, politique ou économique", le Contrat d'objectifs et de moyens est inscrit dans la loi ; l'AFP est dorénavant placée sous une double tutelle : celle de la Commission européenne et celle du gouvernement français.*

Ces modifications ont été décidées pour mettre le Statut de l'AFP en conformité avec les règles de concurrence libre et non faussée, selon lesquelles l'information est une simple marchandise et qui limitent de façon drastique les subventions publiques en faveur de l'Agence. Résultat : l'AFP est poussée à développer les activités purement commerciales (partenariats commerciaux, partages de contenus avec des entreprises régies par la règle du profit, AFP-Services...), **au détriment de l'information relevant de la mission d'intérêt général**.

Le "Plan Fries" (voir notre analyse détaillée <http://u.afp.com/ored>) **est la suite logique de ces décisions politiques néfastes**. Il vise à réduire la dépense publique en faveur de l'AFP, à développer à tout prix le chiffre d'affaires commercial et à limiter l'évolution de la masse salariale (suppressions d'emplois Statut siège, gel des salaires ad vitam aeternam, sauf rattrapages SPQN obtenus par la CGT, FO et SUD). Au final, ce projet vise à "transformer" l'AFP dans le cadre d'un **processus de privatisation rampante**.

Pour sauver l'AFP, il faut résister à cette logique, en s'opposant non seulement à ses dérives, mais aussi et surtout aux décisions politiques néolibérales qui dictent ces choix.